



Cement
Association
of Canada

Association
Canadienne
du Ciment

(envoyé par courriel)

15 octobre 2026

La Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec)
H2Z 1W7

Objet : Consultation publique – Gaz de source renouvelable (GSR)

Madame la Secrétaire,

Je vous écris au nom des compagnies membres de l'Association Canadienne du Ciment (ACC). L'ACC est le porte-parole de l'industrie canadienne du ciment. Elle regroupe six entreprises exploitant des cimenteries et des terminaux de ciment de la côte Atlantique jusqu'à la côte du Pacifique, y compris trois entreprises opérant des cimenteries au Québec : Ciment Saint-Laurent à Joliette; Amrize Canada à Saint-Constant (anciennement Lafarge Canada); et Ciment St-Mary's (usine McInnis) à Port-Daniel-Gascons.

Le but de cette lettre est de supporter le mémoire déposé par l'Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) dans le cadre du mandat confié à la Régie de l'énergie concernant le gaz de source renouvelable (GSR).

Le mémoire de l'ACIG décrit très bien les problèmes de l'approche actuelle. Nous supportons particulièrement les orientations suivantes proposées dans le mémoire :

- Mettre fin à la trajectoire volumétrique imposée et, si une obligation subsiste, en exclure les volumes industriels et leur financement obligatoire.

- Mettre fin à la socialisation des coûts des volumes invendus et en exclure les industriels, en réduisant d’abord les engagements à l’origine de ces charges.

Les coûts de socialisation imposés aux utilisateurs de gaz ont l’effet contraire recherché par le Gouvernement du Québec. Dans le secteur des cimenteries, par exemple, ces coûts rendent le recours au gaz naturel économiquement non viable, incitant certaines cimenteries à abandonner le gaz au profit du charbon ou du coke de pétrole, des combustibles qui feront augmenter leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cette situation est préoccupante pour nos membres qui travaillent activement à réduire leurs émissions. Toutes les cimenteries du Québec se sont fixé des objectifs de réduction de GES et ont déposé une feuille de route à cet effet auprès du Ministre Benoit Charette en 2024. Le régime en place pour le gaz de source renouvelable, et en particulier les frais de socialisation, constitue un obstacle à la mise en œuvre de ces feuilles de route et à la décarbonation de la fabrication du ciment québécois.

Le représentant de l’ACC pour ce dossier est M. René Drolet, Directeur, Affaires publiques – Région du Québec. Il peut être rejoint par téléphone au 613.266.8074 ou encore par courriel à rdrolet@ciment.ca. Je vous invite à le contacter pour toute question ou clarification requise.

Je vous prie d’agréer, madame, l’expression de mes meilleurs sentiments.



Adam Auer
Président et Chef de la direction
Association Canadienne du Ciment
1105-350 rue Sparks,
Ottawa, ON
K1R 7S8